

Flash infos

Information à tous les personnels de l'OFB

Une fois de plus, l'OFB choisit de maltrater les agent-e-s !!!

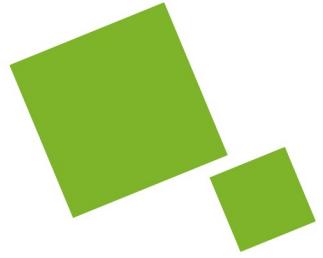
Le Sne-FSU vous explique les principes généraux de la mobilité dans les lignes de gestion :

- Elles parlent bien d'intérêt respectifs de l'employeur et de l'agent.
- La mobilité permet de construire un parcours professionnel et que l'agent est au cœur du dispositif de mobilité.
- Il est même spécifié : "Dans tous les cas, la situation personnelle ou familiale de l'agent est étudiée avec attention et peut être prise en considération dans le cas où l'agent sollicite une dérogation à la règle de la durée minimale".
- Il est aussi écrit que la sélection du candidat est de la responsabilité du chef de service.

Tout ça avec des délais qui sont contraints et des règles sur la durée en poste, et un certain formalisme.

Et la veille de la clôture des dossiers, aujourd'hui pour demain, la direction de l'établissement oblige l'échelon régional (qui donne son avis) à revenir sur le formulaire en indiquant le contraire de ce qu'ils ont écrit précédemment lorsqu'ils ont donné un avis favorable pour une dérogation !!!

Oui les DR font le boulot deux fois, une première fois, comme ils le pensent, et une seconde fois comme on leur demande de faire, même si ça va à l'encontre de situations qu'ils connaissent et soutiennent par ailleurs !!! Comment les DR vont expliquer ce retournement de situation auprès des agent-e-s.



À tous les niveaux professionnels et personnels, les conséquences de ce mode de gestion font des dégâts, pour les agent-e-s mais aussi pour leur hiérarchie proche !!!

Les restrictions du moment ne justifient pas un tel traitement !!!

Jusqu'où la direction générale est-elle capable d'aller ?

Ça suffit, PLACE À L'HUMAIN

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 29 janvier et le 26 février 2026 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contacter votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com 06 34 04 63 29

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne - Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne - Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA Sébastien JACQUILLAT
06 68 77 69 49 06 34 04 63 29
isabelle.heba@gmail.com sebastien.jacquillat@gmail.com

Adhérez au SNE-F

Le SNE, un syndicat de la



Adhérer c'est nous soutenir.

Nous soutenir c'est nous donner les moyens de vous informer et de vous défendre.